

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à dix-neuf heures et cinq minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vendredi 18 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Charlotte VIGNEUX, Maire.

**Présents :** Mme Charlotte VIGNEUX, Mme Claire LE GALL, M. Claude CHAUSSADAS, M. Fabrice ORDRONNEAU, M. Noël FAUCHERON, M. Yannick BRETON, Mme LISON RETAILLEAU, M. Guillaume KERBRAT, M. Alexandre LIEVRE, Mme Cécile MAUNY, M. Bernard DANIAUD, Mme Marie-Thérèse LECERF, M. Antoine BOUCHU.

<u>Nombre de Conseillers :</u>	En exercice	: 13
	Présents	: 10
	Absents	: 3
	Pouvoirs	: 1

**Secrétaire de séance :** Claude CHAUSSADAS

### 2025-11-04 : Tarif cantine 2026

Au regard de l'augmentation des tarifs de Restoria et de la conjoncture actuelle, il convient de réviser les tarifs des repas de la cantine.

Pour rappel l'avenant datant de septembre 2025 :

Pour une première application au 1<sup>er</sup> septembre 2025 représentant une évolution des tarifs en cours de 1,259 % :

INDICE	VALEUR nouvelle	VALEUR base
IRC	MARS 25	MARS 24
Repas livrés	126,23	124,66
Coefficient de révision		1,01259
Révision repas		1,259%

Les conséquences financières résultant de toute modification de nature législative ou réglementaire non adoptée à la date de notification du Contrat sont supportées par le CLIENT.

Les autres articles du contrat restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'augmenter le tarif du repas à hauteur de : 5 centimes d'euros tel que présenté ci-dessous :

- Pour les familles ayant un QF inférieur ou égal à 900 : 3.65 euros le repas
- Pour les familles ayant un QF supérieur à 900 : 3.75 euros le repas

Par .....10.... Voix pour

.....1.... Abstention

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt au titre du contrôle de légalité et de l'affichage dans le tableau extérieur de la mairie.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour et an que dessus

Pour copie conforme,  
En mairie le 25 novembre 2025

**Le Maire,**  
**Charlotte VIGNEUX**

